

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D48-2017

Séance du 22 juin 2017 – Convocation du 13 juin 2017

Compte rendu affiché le 30 juin 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Christine PERRIN par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Modification des affectations de subventions versées pour l'année scolaire 2016/2017 dans le cadre des animations pédagogiques de l'espace Naturel Sensible Le Vallon des Torrières

Par délibération du 22 octobre 2015, la commune de Neuville-sur-Saône est désignée comme « pilote » du projet, par les communes de Genay, Montanay et par la Métropole de LYON pour la mise en œuvre de la convention de délégation de gestion du Vallon des Torrières. La programmation 2016/2017, inclut, entre autres, des actions d'éducation à l'environnement en direction du jeune public.

Dans le cadre d'un appel à projets, quatre associations LPO-Rhône, Naturama, FRAPNA Rhône et Arthropologia ont été retenues en 2014 pour proposer des animations, en lien avec des thématiques prioritaires repérées et à destination des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay. Chaque année, les écoles et établissements scolaires élaborent des projets avec l'une des quatre associations. Conformément aux 27 projets retenus pour l'année scolaire 2016/2017, ont été adoptées avec chacune des associations : une convention annuelle de partenariat, par délibération du 22 septembre 2016 ainsi qu'une convention de financement, par délibération du 24 novembre 2016. Par délibération du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations intervenant dans cette programmation et en a fixé le montant prévisionnel. En application de la convention de financement, il convient d'ajuster les montants définitifs des subventions accordées aux associations pour l'année scolaire 2016/2017 en fonction des actions réellement réalisées :

ASSOCIATIONS	Montant de la Subvention prévisionnelle 2016/2017	Montant de la subvention modifiée 2016/2017
Arthropologia	7 640 €	6 200 €
Frapna Rhône	8 840 €	10 520 €
LPO - Rhône	2 360 €	2 840 €
TOTAL	18 840 €	19 560 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 23 février 2017 relative au Budget Primitif 2017,
- VU le Budget Primitif 2017,
- VU les délibérations des 22 septembre et 24 novembre 2016
- VU la convention de financement 2016-2017 Projet nature
- **DECIDE de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **PRECISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions aux associations sur les bases définies ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 juin 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/06/2017

- Publication ou affichage le 27/06/2017

Valérie GLATARD, Maire.



Mairie de Neuville-sur-Saône
HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

